

5A LE
Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : 123 avenue de Clichy, 75017 PARIS
532 160 421 RCS PARIS

(Ci-après la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 10 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix janvier,

Les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du Gérant.

Sont présents :

- Monsieur Alain LE, propriétaire de 1 part sociale ;
- La société AL HOLDING, propriétaire de 99 parts sociales.

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 100 parts sociales, soit l'intégralité des parts sociales, l'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain LE, gérant associé.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur au sens de l'article R. 227-1-1 du Code de commerce.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Prise d'acte des cessions de parts sociales et modifications des statuts ;
- Transfert de siège social ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Prise d'acte de la cession de parts sociales et modification des statuts

L'Assemblée Générale, connaissance prise de l'acte de cession de parts sociales en date du 10 décembre 2024, prend acte des cessions de parts sociales de la Société à la société AL HOLDING dans les proportions suivantes :

- Monsieur Alain LE a cédé 24 parts sociales ;
- Madame Annie LE a cédé 25 parts sociales ;
- Monsieur Alex LE a cédé 25 parts sociales ;
- Madame Alice LE a cédé 25 parts sociales.

L'Assemblée Générale décide en conséquence de modifier les articles 6 et 7 des statuts comme suit :

Article 7. – APPORTS

Il est ajouté l'alinéa suivant :

« Par acte sous seing privé en date du 10 décembre 2024, il a été cédé à la société AL HOLDING, société à actions simplifiée au capital de 1.000 €, dont le siège social se situe à VILLEJUIF (94800) 25 rue du Docteur Pinel, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CRETEIL sous le numéro 934 469 891.

Article 7. – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de CENT EUROS (100 €).

Il est divisé en CENT (100) parts sociales de UN (1) euro de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement souscrites et libérées et attribuées comme suit :

- Monsieur Alain LE 1 part sociale
Numérotée 1
- La société AL HOLDING 99 parts sociales
Numérotée 2 à 100 »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME DECISION

Transfert de siège social

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de 123 avenue de Clichy, 75017 PARIS au 25 rue du Docteur Pinel, 94800 VILLEJUIF à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée Générale, décide de modifier, l'article 3 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« Article 3 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est établi à : 25 rue du Docteur Pinel, 94800 VILLEJUIF. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs à la SELARL ARISTOTE ATLANTIQUE SUD, demeurant à BAYONNE (64100) 8 avenue du 8 mai 1945, pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le gérant.

Monsieur Alain LE

Signé par :

LE Alain

68EA6AEB3E934FD...

La Société AL HOLDING

Représentée par Monsieur Alain LE

Signé par :

LE Alain

68EA6AEB3E934FD...